

## PARTAGE DE L'ESPACE PUBLIC

### LE PDU DECLINE SUR LE POLE DE BOBIGNY PABLO PICASSO



## RENDRE ACCESSIBLE L'ENSEMBLE DU POLE

*Application de la loi du 11 février 2005*

Exemple de travaux pouvant lever des situations bloquantes:

- Rendre accessible les points d'arrêts bus et la gare routière (SDA)
- Rendre accessibles les traversées piétonnes
  - Abaisser les trottoirs
  - Installer des bandes d'éveil à la vigilance
  - Sonoriser les feux, a minima sur les carrefours les plus simples
- Rendre accessibles les cheminement piétons
  - Respect des hauteurs et espaces réglementaires pour permettre l'accessibilité (détection, écartement, positionnement)
- Mettre en place des repères sur et à proximité des escaliers pour faciliter leur détection pour les non et mal voyants, les sécuriser pour les enfants, proposer des cheminements alternatifs pour les usagers en fauteuil roulant
  - Mettre en place des mains courantes conformes
  - Installer des bandes d'éveil à la vigilance en haut des escaliers
  - Mettre en place des nez contrastés sur les premières et dernières marches
- Respecter les normes et quotas de places de stationnement réservées
  - Assurer depuis le trottoir l'accès aux places réservées
  - Réserver et mettre aux normes 2% des places de stationnement adaptées



## LE PARTAGE DE L'ESPACE PUBLIC DANS LE PDU

Redonner à la marche de l'importance dans la chaîne de déplacement

### Assurer la continuité et la qualité des aménagements des itinéraires piétons

- S'assurer que les trottoirs sont praticables et adaptés aux flux piétons qu'ils accueillent en particulier en rendant complètement accessible
- Créer des trottoirs lorsque c'est nécessaire
- Résorber les coupures urbaines au plan local, en complément des coupures principales identifiées
- Protéger les trottoirs des occupations abusives par l'établissement et le respect de la réglementation (règle d'occupation commerciale des trottoirs, règlement de stationnement, règlement de collecte des ordures ménagères)
- Favoriser la visibilité du piéton aux abords des traversées (interdire les places de livraisons, favoriser le stationnement vélo)
- Optimiser les plans de feux pour favoriser les traversées piétonnes de chaussée et de carrefours
- Assurer la qualité, le confort des aménagements et une homogénéité des matériaux et du mobilier à l'échelle d'un quartier.
- Privilégier les itinéraires les plus courts, les plus directs et les plus sûrs
- Assurer la maintenance et l'entretien de l'espace public (propreté, revêtement, éclairage)

L'autorité organisatrice de vos transports en Ile-de-France

## Donner un nouveau souffle à la pratique du vélo

Rendre la voirie cyclable à l'échelle locale

- Zone de circulation apaisée
- Couloirs bus ouverts aux vélos
- Pistes et bandes cyclables

Favoriser le stationnement vélos

- mettre en œuvre le SDSV (schéma directeur du stationnement vélos dans les pôles, gares et stations d'Ile-de-France)
- Prévoir un espace de stationnement dédié aux vélos dans les constructions nouvelles (intégré dans l'article 12 des PLU relatif au stationnement)

 L'autorité organisatrice de vos transports en Ile-de-France

## SDSV

### •Des abris en libre accès :

- Dimensionnement adapté aux caractéristiques du pôle d'échanges
- Distance maximale au bâtiment voyageur de 70 m
- Les accroches vélos devront permettre une sécurisation maximale (attache du vélo en 3 points), l'implantation des accroches vélos devra dissuader le stationnement des 2RM
- Quand cela est possible, placer l'abri dans le champs de vidéo surveillance du pôle d'échange
- Couverture et éclairage
- Site opportun (ni pente forte ni dévers)
- Information aux usagers



### •Des consignes collectives :

- Dimensionnement adapté aux caractéristiques du pôle d'échanges
- Abonnement payant et accès avec le passe Navigo
- Distance maximale au bâtiment voyageur de 70 m
- Les accroches vélos devront permettre une sécurisation maximale (attache du vélo en 3 points), l'implantation des accroches vélos devra dissuader le stationnement des 2RM
- Mise en place de vidéo surveillance à l'intérieur de la consigne



**stif**  
L'autorité organisatrice de vos transports en Île-de-France

## Les spécificités du pôle de Bobigny Pablo Picasso

- Un espace de forte intermodalité (correspondances, bus, tram, métro)
- Concentration d'établissements administratifs
- Ville préfecture
- Densité du bâti
- Pôle commercial
- Urbanisme sur dalle

- L'espace public du pôle devra être aménagé afin d'être partagé au mieux par l'ensemble des usagers.

**stif**  
L'autorité organisatrice de vos transports en Île-de-France